

Bonjour,

Aujourd'hui, nous célébrons le 15^e anniversaire de la mort de saint Jean-Paul II. Nous avons prévu de célébrer une soirée miséricorde à cette occasion, où chacun aurait pu se confesser. Dieu nous guide en sa Providence divine par les événements qu'il permet. Se réconcilier avec Dieu prendra donc une forme assez inhabituelle cette année. Voici quelques indications concernant la confession.

1. Comment se confesser ?

Actuellement, il n'est pas possible d'organiser de permanence de confession.

Si vous n'êtes pas malade, les prêtres sont habituellement disponibles au presbytère (10 rue de la Fourane) entre 10h et 12h et entre 15h et 17h, pendant la période de confinement. Sonnez à l'accueil ou cherchez-les dans le jardin, notamment l'après-midi. Il est aussi possible de prendre rendez-vous avec un prêtre en appelant la paroisse. Nous veillerons, comme d'habitude, à suivre les recommandations du gouvernement français et les indications des Evêques de France, en respectant la distance de un mètre entre le pénitent et le prêtre et en conservant les gestes barrières.

Si vous êtes malade ou en situation de vulnérabilité (au-delà de 70 ans ou pour d'autres raisons), entrez en contact avec la paroisse pour discerner avec nous comment vous accompagner spirituellement au nom du Christ et de l'Eglise, par le sacrement de la confession et, éventuellement, l'onction des malades.

Rappelons, enfin, que l'Eglise ne permet pas de donner l'absolution par téléphone ni par internet.

2. Approfondir la contrition

Il n'en reste pas moins que beaucoup de fidèles ne vont pas pouvoir recevoir ce sacrement avant Pâques. Sans recevoir le sacrement de la réconciliation, on peut s'en approcher avec un désir sincère et un acte de contrition adressé au Père de Miséricorde.

Le catéchisme de l'Eglise Catholique nous enseigne ainsi :

1451 Parmi les actes du pénitent, la contrition vient en premier lieu. Elle est « *une douleur de l'âme et une détestation du péché commis avec la résolution de ne plus pécher à l'avenir* » (Concile de Trente)

1452 Quand elle provient de l'amour de Dieu aimé plus que tout, la contrition est appelée « parfaite » (contrition de charité). Une telle contrition remet les fautes vénielles ; elle obtient aussi le pardon des péchés mortels, si elle comporte la ferme résolution de recourir dès que possible à la confession sacramentelle.

1453 La contrition dite « imparfaite » (ou " attrition ") est, elle aussi, un don de Dieu, une impulsion de l'Esprit Saint. Elle naît de la considération de la laideur du péché ou de la crainte de la damnation éternelle et des autres peines dont est menacé le pécheur (contrition par crainte). Un tel ébranlement de la conscience peut amorcer une évolution intérieure qui sera parachevée sous l'action de la grâce, par l'absolution sacramentelle. Par elle-même, cependant, la contrition imparfaite n'obtient pas le pardon des péchés graves, mais elle dispose à l'obtenir dans le sacrement de la Pénitence.

Le pape François lui-même exprime comment entrer dans la contrition et le désir de recevoir le pardon : « *Je sais qu'à l'occasion de Pâques, beaucoup d'entre vous allez vous confesser pour retrouver Dieu. Mais nombreux me diront aujourd'hui : "Mais, père, où puis-je trouver un prêtre, un confesseur, puisque je ne peux pas sortir de chez moi ? Et je veux faire la paix avec le Seigneur, je veux qu'il m'embrasse, que mon papa m'embrasse... Comment faire sans prêtre ?" Fais ce que dit le Catéchisme. C'est très clair : si tu ne trouves pas de prêtre pour te confesser, parle avec Dieu, il est ton Père, et dis-lui la vérité : "Seigneur, j'ai manigancé ceci,*

cela, cela : ... pardon”, et demande-lui pardon de tout ton cœur, avec l’Acte de contrition et promets-lui : “Je me confesserai plus tard, mais pardonne-moi maintenant”. Et tu reviendras immédiatement dans la grâce de Dieu. Ainsi, tu peux t’approcher toi-même du pardon de Dieu, comme l’enseigne le Catéchisme, sans avoir de prêtre sous la main... Trouve le moment juste, le bon moment. Un Acte de contrition bien fait, et ainsi notre âme deviendra blanche comme la neige » (Homélie au cours de la messe du 20 mars 2020).

3. Faire son examen de conscience

Afin de vous y aider, vous trouverez en annexe 4 documents :

- Une méditation du Cardinal Martini indiquant comment se confesser
- Un examen de conscience pour les enfants
- Un examen de conscience pour les adultes
- Un examen de conscience pour les personnes âgées

4. Vivre un temps pénitentiel personnel

Voici une proposition du service *Liturgie et Sacrements* des Evêques de France. En attente de pouvoir se confesser, chaque catholique est invité à vivre un temps pénitentiel personnel qui pourrait suivre le déroulement suivant :

- Se mettre à part, dans un lieu où l’on disposera une croix, une bougie ou tout ce qui aide à la prière.
- Faire le signe de croix et se mettre en présence de Dieu qui aime comme un père.
- Lire un texte de la Parole de Dieu. Par exemple :
 - Osée 14, 2-10, le texte que le pape commentait dans l’homélie du 20 mars
 - Lc 15,11-32 : « Le fils prodigue »,
 - Jn 21,15-19 : « Pierre, m’aimes-tu ? »
 - 1 Jn 3, 11-24 : « Aimer en actes et en vérité »
 - un autre texte, peut-être celui de la messe du jour.
- Prendre le temps de lui dire : « Seigneur, j’ai fait ceci, cela, cela ... Pardonne-moi ».
- Puis lui demander pardon de tout son cœur, avec l’acte de contrition : « *Mon Dieu, j’ai un très grand regret de vous avoir offensé parce que vous êtes infiniment bon et que le péché vous déplaît. Je prends la ferme résolution, avec le secours de votre sainte grâce, de ne plus vous offenser et de faire pénitence* ».
- Enfin lui promettre, à haute voix si cela est possible : « Je me confesserai plus tard, mais pardonne-moi maintenant ».
- Terminer par un Notre Père pour lui rendre grâce et lui confier en particulier tous ceux et celles qui souffrent le plus dans leur corps, leur cœur ou leur âme.

Puisque notre paroisse avait prévu une soirée miséricorde ce soir, jeudi 2 avril, pourquoi ne pas vivre ce temps seul ou en famille, tout en laissant un temps à part pour que chacun fasse l’aveu de ses fautes, en le faisant précéder par une courte louange. Ainsi, nous tous, paroissiens, serions unis dans la prière sous le regard miséricordieux du Père, dont nous a tant parlé Saint Jean-Paul II.

Pour ce qui est des offices du dimanche des Rameaux et de la Semaine Sainte, nous y reviendrons dans la prochaine lettre du samedi 4 avril.

Les prêtres prient particulièrement pour vous et portent vos intentions lors de l’adoration de 7h00 à 8h00 et de 18h00 à 19h00.

Restons unis dans la prière.

Pères Etienne Kern, Romain Civalero et Nathanaël Garric